



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/027

**Réunion du 31 mars 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.**

Date de convocation : 23/03/2022

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 23/03/2022

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Séverine CHERDON, M. Pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORDONNIER CORNEVIN ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Marc DESGEORGES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, Mme Gisèle LAROCHE ayant donné pouvoir de vote à M. Francis BOLY, M. Laurent MOREAU ayant donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD

Secrétaire de séance : M. Frédéric MULLER

OBJET : Dissolution des budgets annexes de l'eau de Vouziers et de l'eau de Vrizy

Considérant que la compétence eau potable a été transférée au Syndicat du Sud Est (SSE) au 1^{er} janvier 2022 ce qui implique la dissolution des budgets communaux afférents à cette compétence ;

Considérant que ces éléments d'actif et de passif sont concordants avec la balance des comptes et l'état d'actif du comptable public issus du compte de gestion de l'exercice 2021 ;

Considérant que les opérations d'intégration sont des opérations d'ordre non budgétaires enregistrées par le comptable public de la commune ;

Vu la délibération n°D2022/25 du 31/03/22 de reprise des résultats des budgets annexe eau de Vouziers et eau de Vrizy au budget principal et transfert au Syndicat du Sud Est (SSE) ;

Vu l'avis favorable de la Commission finances en date du 22/03 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver la dissolution des budgets annexes eau de Vouziers et eau de Vrizy
- D'approuver l'intégration des comptes d'actif et de passif des services d'eau potable et d'assainissement dans le budget principal de la commune de Vouziers par le comptable public
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le 04/04/2022
Le Maire,
Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**